

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2013**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
21 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize et le vingt-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, Emilien DURIGON, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Jérôme FOL, Mme Chantal MALDANT

Absents excusés : M. Pierre CORNU ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ
Mlle Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE
Mme Julie GUYOT ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY
Mme Maryse MALLARD ayant donné pouvoir à Mme Yvette MARCILLET

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Rapport d'activités 2012 de la Communauté d'agglomération*
- 2) *Avenant pour fin de mise à disposition d'un agent communal à la communauté d'agglomération*
- 3) *Charte d'utilisation de la Plateforme ressources*
- 4) *Terrain multisports : choix des entreprises*
- 5) *Avis enquête publique sur le renouvellement d'exploiter une carrière à Villers-la-Faye par la société ROCAMAT*
- 6) *Mise à jour du document unique*
- 7) *Participation jumelage*
- 8) *Adhésion des communes de Change et Saint-Loup-Géanges à la communauté d'agglomération*
- 9) *Entretien du réseau des eaux pluviales*
- 10) *Travaux de dissimulation Grande Rue de Buisson*

1) **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Après que M. le Maire ait commenté le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à raison de 16 voix pour et 1 abstention (Pierre ANTOINE) lui donne acte du rapport présenté.

2) **AVENANT POUR FIN DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

M. le Maire expose que la commune de LADOIX-SERRIGNY et la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay ont conclu une convention et des avenants qui prévoient la mise à disposition d'agents territoriaux auprès de la communauté d'agglomération.

Depuis le 1er juillet 2011, seul un agent communal reste avec un temps d'emploi à 16 % de mis à disposition au service repas en périscolaire. Or, depuis le 1^{er} septembre 2013, il a été demandé à la communauté d'agglomération de mettre un terme à cette mise à disposition. En effet, en raison de l'ouverture d'une quatrième classe au sein de l'école maternelle, la commune a besoin des heures de cet agent intervenant en qualité d'ATSEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°5 de cette convention et tout autre document utile au bon fonctionnement de cette mise à disposition.

3) **CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME RESSOURCES**

La communauté d'agglomération a créé en 2007, une plateforme ressources destinée aux membres de la communauté au titre de l'assistance administrative, technique et juridique pour la passation et l'exécution des marchés publics ainsi qu'à l'assistance au montage de dossiers de demande de subvention. La commune y adhère depuis 2009.

La demande croissante d'assistance faisant apparaître la nécessité d'établir une charte d'utilisation de la plateforme ressources pour encadrer les modalités d'utilisation du service et les engagements respectifs des communes adhérentes et de la communauté d'agglomération, il y a lieu d'établir une charte d'utilisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la charte d'utilisation de la Plateforme Ressources avec le Président de la Communauté d'Agglomération Beaune, Chagny, Nolay.

4) **TERRAIN MULTISPORTS : CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire informe les élus que suite à la consultation, il convient, maintenant, de choisir les entreprises qui effectueront la réalisation d'un terrain multisports. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à raison de 14 voix pour et 3 abstentions (Vincent LUCOTTE, Nadine AGUADO et Christian KUTTER) de retenir les entreprises suivantes :

Pour la création d'une plateforme :

Entreprise ROUGEOT 32 500 HT soit 38 870 TTC

Pour la fourniture d'un terrain multisports :

RONDINO 18 690 € HT soit 22 353.24 € TTC

Pour le montage et la pose d'un terrain multisports :

AJ3M 14 946 € HT soit 17 875.42 € TTC.

5) **AVIS ENQUETE PUBLIQUE SUR LE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE A VILLERS-LA-FAYE PAR LA SOCIÉTÉ ROCAMAT**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le dossier présenté par la Société ROCAMAT, dont le siège social est : Ile-Saint-Denis (93450) 58 Quai de la Marine en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de matériaux calcaires et l'exploitation d'une installation de concassage-criblage sur la commune de Villers-la Faye, a été soumis à enquête publique.

Le conseil municipal, après étude et après en avoir délibéré, **ÉMET** un avis favorable à la demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée par l'entreprise ROCAMAT.

6) **MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans chaque collectivité, le code du travail impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document unique ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'accompagnement du centre de gestion de la Côte d'Or, pour la mise à jour du document unique, par voie de convention et de désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à raison de 16 voix pour et 1 abstention (M. Emilien DURIGON) **AUTORISE** le Maire à signer cette convention pour la mise à jour de ce document unique pour un montant de 855 € TTC, **DÉSIGNE** Mme Agnès MATÉOS comme agent référent.

7) PARTICIPATION JUMELAGE

Monsieur le Maire rappelle le programme des festivités du 25^{ème} anniversaire du jumelage d'EL PLA DEL PENEDES avec LADOIX-SERRIGNY : visite guidée de la ville de Dijon, visite du Cassissium à Nuits-Saint-Georges et repas dansant à la salle Pierre Gourillon. Une délégation de ladoisiens participera à ce jumelage.

Pour cela, il convient donc de fixer la participation des familles ladoisiennes présentes à ce jumelage. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer la participation à 50 € par famille et d'encaisser la somme correspondante à l'article 70878.

8) ADHÉSION DES COMMUNES DE CHANGE ET SAINT LOUP GÉANGES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CHAGNY NOLAY

Monsieur le Maire expose que, par délibérations les communes de CHANGE et SAINT-LOUP-GÉANGES (Saône et Loire) ont sollicité leur rattachement à la Communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay. Ces demandes ont reçu l'accord du Conseil communautaire par délibération du 23 septembre 2013.

Le Conseil Municipal, consulté à ce sujet, **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion des communes de CHANGE et SAINT-LOUP-GÉANGES à la Communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay.

9) ENTRETIEN DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire expose que la convention de prestation de service pour l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales de la Commune de LADOIX-SERRIGNY est arrivée à échéance le 30 septembre 2013.

Il sera demandé à VEOLIA Eau une nouvelle proposition de convention pour l'entretien des canalisations et des avaloirs pour une durée d'une année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à raison de 16 voix pour et une abstention (François DESERTOT) de confier à VEOLIA Eau l'entretien du réseau d'eaux pluviales de la Commune et **CHARGE** le Maire de signer la convention d'assistance technique correspondante.

10) TRAVAUX DE DISSIMULATION GRANDE RUE DE BUISSON

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Grande Rue au hameau de Buisson ont été programmés par le SICECO pour l'année 2014.

Afin de garder le bénéfice de la programmation de ce dossier en 2014, il convient de délibérer sur l'estimatif transmis par le SICECO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à raison de 16 voix pour et 1 abstention, (Christian KUTTER) **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le SICECO, **PRENDRA** financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 310 000 €. Ce montant pourra être revu après la réception des devis des travaux des entreprises. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le plan de financement initial, un décompte sur devis sera présenté à une prochaine séance du conseil municipal, pour acceptation.

Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Mme Marie-Elisabeth MASTOWSKI en stage actuellement au secrétariat de mairie. Cette dernière suit la formation au métier de secrétaire de mairie rurale.

Monsieur SAUVAIN fait part de la venue de M. GAILLARD de GRDF le 11 décembre prochain à 14 h 30, le SICECO sera présent également. Au cours de cette réunion sera abordée l'enquête qui avait été organisée sur le hameau de Corcelles concernant l'installation du gaz de ville.

Mme GAUTHRAY informe les élus que les peupliers en zone des Lauchères ont été coupés.

Mme GAUTHRAY fait un compte-rendu sur la réunion du 15 octobre dernier portant sur le Téléthon. Une nouvelle réunion est prévue pour le 25 novembre prochain afin de finaliser les projets. Quelques nouveautés cette année, la vente d'objets à l'école maternelle comme à l'école primaire, un lâcher de ballons, un stand découverte d'air soft et en soirée un spectacle par la section country du foyer rural.

M. SAUVAIN fait part à l'assemblée de l'avancement du dossier portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les élus doivent se prononcer sur un point du règlement de la zone AUi, l'article 9 en particulier (emprise du sol). Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas imposer d'emprise minimale dans cette zone. Il rappelle la réunion publique qui aura lieu le jeudi 5 décembre à la Salle Pierre Gourillon.

Monsieur le Maire présente aux élus une pétition contre le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux EPCI.

La société SPORTSCAR installée rue des Trois Noyers demande l'autorisation de stationner des véhicules le temps que les travaux de leur local actuel soient terminés. Monsieur le Maire propose le parking de la salle Pierre GOURILLON. Le conseil est favorable et demande que ces véhicules soient garés le plus près du cabinet médical.

Remerciements divers.

M. le Maire donne la parole à M. et Mme MAUGRAS Ludovic riverains de la zone des Goutteaux. Ces derniers souhaitent s'exprimer sur l'avis du conseil municipal émis lors de la dernière séance sur un projet d'installation d'une usine de méthanisation sur la commune en zone des Goutteaux. Un débat s'engage sur ce sujet.

La séance est levée à 23 h 05.